

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABLY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

Souscription d'un emprunt de 2 100 000 € au budget principal

La Commune de Bressuire a voté son budget primitif le 7 mars 2022. Pour l'année 2022, il est prévu une enveloppe d'emprunt de 2 100 000 € au budget principal.

Il a été demandé aux banques de faire des propositions pour cet emprunt, aux conditions suivantes : **emprunt à taux fixe sur une durée de 20 ans.**

Seul le Crédit Mutuel est en capacité de faire une proposition à taux fixe

Tableau récapitulatif des offres :

Récapitulatif des propositions de financement pour un emprunt de 2 100 000 € - BUDGET PRINCIPAL
Conseil municipal du 20 Juin 2022

	Caisse d'épargne	Crédit Mutuel	La Banque Postale
Durée	20 Ans	20 Ans	20 Ans
Taux	Euribor 3 mois + 0,93%	1,73% (taux fixe)	Euribor 3 mois + Marge 0,62%
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant des échéances	Non communiqué	31 108,77 €	30373,00€ Première Echéance
Total des frais financiers	Non Communiqué	388 701,60 €	134 564,88 (indicatif puisque Tx Variable)
Type d'amortissement	Au choix: Constant ou Progressif	Echéance Constante	
Frais de dossier	1 600,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220623-DG_DEL_2022_141-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition du Crédit Mutuel telle que présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

